



DÉI GRÉNG

Camille Gira

PI 4797

Dépôt : M. Camille Gira

25.10.2001

1

Motion

La Chambre des Députés

- constatant que le Conseil communal de Mondorf-les-Bains en sa séance du 22 février 2001, s'est prononcé contre l'implantation d'une aire de repos avec station de service au site sur le territoire de la commune de Burmerange tel que ce site a été retenu par le Gouvernement en séance du Conseil de Gouvernement du 9 février,
- constatant que le Conseil communal de Burmerange en sa séance du 14 février 2001, s'est opposé formellement à l'égard de l'implantation d'une aire de service sur le territoire de la commune de Burmerange,
- constatant que dans une pétition à Monsieur le Président de la Chambre des Députés en juillet 2001, une grande majorité des habitants de la Commune de Burmerange déclare son désaccord avec la construction d'une aire de service et de repos,
- considérant que le Grand-Duché de Luxembourg vient d'approuver le protocole de Kyoto
- considérant que la consommation des carburants a une influence disproportionnée sur nos émissions et que la majorité de la consommation de carburant est imputable aux non-résidents
- considérant que l'aire de service et de repos projetée aura comme conséquence inévitable une augmentation de la vente de carburant aux non-résidents

Invite le Gouvernement

- à abandonner le projet de construction d'une aire de service et de repos sur l'autoroute de la Sarre.

Camille Gira

François Bausch

Robert Garcia

Jean Huss

Renée Wagener

Renée Wagener